

"Renaturation" et agriculture, les revers du paysage

Autor(en): **Barthassat, Marcellin**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **128 (2002)**

Heft 23: **Décontracter l'Aire**

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-80331>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

« Renaturation » et agriculture, les revers du paysage

TERRITOIRE

Les préoccupations et revendications écologiques portées par toutes sortes de mouvements ont poussé les Etats à instaurer des programmes importants de réhabilitation ou de restauration des milieux à des fins de biodiversité. La « renaturation » des cours d'eau en est un¹. Le souci majeur des protagonistes qui légifèrent sur ces questions semble être principalement « la gestion des eaux » face aux dangers liés à la pollution et aux crues². Ecologues et hydrologues démontrent l'opportunité de la régénération des cours d'eau par les crues, considérées comme facteur de biodiversité : zone alluviale, méandrage, renouvellement d'essences végétales, refuges pour la faune, etc. Si la nécessité d'un rééquilibrage pour la survie des écosystèmes commence aujourd'hui à être comprise (notamment le besoin d'espace accru laissé à la rivière³), l'importance du rôle joué par le paysage-territoire est en revanche objet de confusion. En effet, le paysage ne constitue pas un objectif au même titre que les objectifs nature⁴, mais plutôt un cadre qui devrait les englober tous. C'est donc bien du débat entre nature « naturelle » et nature humanisée qu'il s'agit.

Deux problématiques « résonnantes » sur le cas de l'Aire

Un premier débat a élargi la demande initiale - la « renaturation » par la décanalisation - vers une procédure plus ouverte liant les entités territoriales adjacentes à l'emprise foncière du cours d'eau. De l'à priori d'une logique « détruisons le canal pour laisser s'exprimer la rivière », le pilotage des « mandats d'étude parallèles » a bifurqué vers une approche, certes plus complexe, mais croisant des disciplines essentielles : hydrologie et morphologie, territoire et paysage, nature et faune. Cette problématique fut formalisée différemment qu'à l'habitude puisque que l'administration chargée de représenter le maître d'ouvrage, le DIAE, a accepté la modification de l'intitulé « renaturation » par « revitalisation ».

La deuxième problématique est le rapport entre agriculture et gestion des eaux. On pense bien sûr aux problèmes des dangers liés aux crues, même de niveau faible, pour les terres et les récoltes, mais aussi à l'impact des engrais (intrants) s'écoulant par les drainages sur le bassin versant ou s'infiltrant dans les nappes superficielles. C'est dire que de tels projets passeront nécessairement par des procédures de médiation négociée entre le monde agricole et les « volontés renaturantes ». Dans ce sens, la proposition d'un « pacte régional de négociation » fut évidemment l'un des points forts du projet lauréat.

Le courage de l'hypothèse et « l'impulsion cartographique »

L'énoncé transmis aux groupes candidats relevait la nécessité de rétablir des « équilibres » dans des situations dégradées, déficitaires, ou déstabilisées. Les hypothèses de projet devaient être fondées sur deux postulats. L'un considérant la rivière comme « couture » entre espaces rural et urbain. L'autre prônant la coexistence entre différents milieux (nature, agriculture, réseaux, zone urbanisée), le substrat du sol et les entités paysagères de la plaine. En outre, le travail préliminaire de préparation du concours s'est beaucoup appuyé sur la compilation et l'interprétation cartographique de l'Institut d'architecture genevois (CRR/IAUG)⁵.

La procédure a tenté de mettre en relation la dimension patrimoniale attachée aux ressources naturelles et à la mémoire du canal avec le paysage marqué par les accommodements du processus économique et social, ainsi que par

¹ Précisé et développé en 1998 par le DIAE de Robert Cramer : voir plan cadre de renaturation RD 312 adopté en 1999. Voir également législation fédérale (loi sur l'aménagement des cours d'eau du 21.06.91, loi sur la protection des eaux du 24.01.91, ordonnance sur la protection des eaux du 28.10.98)

² Voir recommandations fédérales : « Dangers naturels, prise en compte des dangers dus aux crues », édition OFEE, OFAT et OFEFP, 1997

³ Pro Natura : « Davantage d'espace pour les cours d'eau », cahier N° 20/1998 - ISSN 1421-5527

⁴ Voir les six objectifs de renaturation du DIAE : qualité des eaux, gestion des crues, nature et faune, paysage, fonctions de détente et loisirs

⁵ « Atlas du territoire genevois », CRR, sous la direction de la DPS/DAEL

un savoir-faire agricole. Sans doute, la revitalisation ou la réhabilitation de l'Aire s'inscrit dans cette perspective de recomposition, autour du thème de l'eau et des milieux proches, puis, dans la complexité des écosystèmes, des usages ou des territoires vécus... L'intérêt d'une telle pratique a résidé dans l'approche transversale⁶ des domaines impliqués, dépassant le cadre *stricto sensu* des seuls objectifs de «renaturation». C'est dire à quel point ces sujets mobilisent à la fois l'aménagement et l'environnement.

Environnement et agriculture durable?

Le programme du projet de revitalisation de l'Aire représente un état de la recherche sur les possibilités de transformation du territoire à partir des principes du développement durable étendus sur l'ensemble de la zone agricole. Au-delà de l'analyse et du diagnostic, démontrant une situation écologique déficitaire⁷, les enjeux environnementaux devraient

nous faire admettre le principe d'une gestion des eaux à ciel ouvert (fossés, haies, bocages, zones humides) qui n'est de loin pas contradictoire avec le renouveau d'une agriculture «pilotee»⁸ alternative au processus d'industrialisation qui prévaut. Certes, ce type de projet implique une discussion élargie avec le monde agricole sur son devenir, lequel comporte des enjeux à la fois contradictoires et communs en raison des logiques économique, sociale et environnementale en présence. Car, dans ce vaste débat tant attendu, la survie de l'agriculture «chahutée» par la concurrence des marchés sera

⁶ Au sens que Jean Piaget donne à la transdisciplinarité, qui ne réside pas dans la somme des disciplines, mais dans leur co-présence.

⁷ Diagnostic demandé par l'association APAA (sauvegarde de l'Aire) et «Coordination rivières». Le rapport Ecotec de 1995 a permis l'étude simultanée de la qualité des eaux (contrat rivière transfrontalier), du débit du cours d'eau (cinq variantes pour le soutien d'étiage) et de la revitalisation (mandats d'étude parallèles).

⁸ «Nature et agriculture», classeur thématique et technique du Service romand de vulgarisation agricole, Lausanne, 1998



forcément reliée à une critique du productivisme induisant, inévitablement, la critique élargie de la technique. En effet, l'autonomie de l'agriculteur s'est trouvée réduite en raison de l'éparpillement de ses compétences initiales, soit la gestion des complémentarités agronomiques entre culture, élevage, entretien et produit de l'espace rural. Selon Raphaël Larrère, «le système des prix garantis et la forte innovation technologique de ces dernières décennies ont soustrait à l'entreprise agricole une large part de l'emboîtement d'activités de production qu'elle assurait traditionnellement.»⁹. Ces activités sont progressivement récupérées par l'industrie agro-alimentaire entraînant une mécanisation accrue en aval et en amont de l'agriculture.

Sur cet aspect de la question, le «pacte régional de négociation» proposé par le Groupe *Superposition* ne peut se limiter à évoquer la redéfinition d'une agriculture moderne; il faut faire un pas de plus! En effet, l'apparition de réseaux agricoles biologiques et respectueux de l'environnement laisse augurer une approche plus opérationnelle d'une «agriculture raisonnée», ayant pour objectif de reprendre le «pilota-ge» face à un «artifice» industriel néfaste (monoculture, crise de la vache folle, OGM, etc.). Si l'un des enjeux est la redéfinition des métiers de l'agriculture, qui pourrait être salutaire, la question demeure de savoir «si la ferme reste le pivot de la réorganisation des occupations du territoire ou une annexe de parc de loisirs»¹⁰. Voilà qui nous concerne et devrait nous réunir autour de la biodiversité, de la production alimentaire et de l'organisation du territoire commun. Les enjeux concernent autant la qualité de production que la viabilité économique des exploitations, voire une renaissance de l'agriculture de proximité¹¹. Il y a là certainement tout un champ d'investigation et de recherches pour développer la pratique d'une agriculture durable dans un environnement que nous devons sérieusement restaurer!

Modifier notre regard, s'engager dans une attitude critique

Notre société s'est (dé)montrée moins soucieuse de ses atteintes à l'eau, aux sols et à l'air qu'à son activité économique. Mais les revers sont nombreux et peuvent surprendre. Le territoire, usé et exploité, réagit sur la société en la confrontant à de nombreux risques, inondations, déforestations, pollution des nappes, incendies de forêts, avalanches, coups de vent, etc. Jamais l'humanité n'a eu à gérer pareille dissymétrie entre économie et écologie. C'est pourquoi l'aménagement du territoire doit être instruit par une connaissance précise du site qui l'accueille et des données issues de tous les «espaces mitoyens» pour reprendre une formulation de Michel Corajoud (voir interview dans le présent numéro, pp. 18 à 21).

Soucieux du futur, nous sommes aujourd'hui préoccupés par l'impact croissant des activités humaines sur la biosphère et par sa transformation évolutive (inélucltable). Si le réchauffement climatique nous oblige à renouveler voire inventer des approches alternatives pour gérer ses conséquences, il est en revanche à craindre que les velléités d'artificialisation pour y faire face entraînent des discours technologiques où, finalement, la domination complète de l'homme sur la nature le placerait en dehors d'elle. Selon l'assertion de Daniel Sibony, «nous serions alors des humains sans humanité»¹². Le savoir que requiert l'aménagement du territoire, y compris et jusque dans ses revers, porte donc à la fois sur son épaisseur, sur le temps et sur les modes d'occupation. Cela renvoie au principe de responsabilité qui sous-tend l'écologie du paysage ou la biogéographie¹³.

Pour finaliser des réalisations s'inscrivant dans un projet tel que l'Aire il est indispensable de gérer sans cesse des processus de partenariat, capables de fédérer les différents positionnements. On pense évidemment aux rapports entre agriculture, nature et paysage, mais aussi à l'usage public et aux affectations multiples que de tels projets initient. Ici, la notion de compromis territorial devrait pouvoir se développer à partir de projets «d'enchaînement» plutôt que de «rupture». C'est là certainement l'un des défis que nous devons relever. Cela devrait nous inciter à développer «l'art du pilotage» comme savoir-faire dans le cadre des interactions entre l'Homme et son environnement.

Marcellin Barthassat, architecte SIA-FAS
Clos de la Fonderie 3, CH - 1227 Carouge

⁹ RAPHAËL LARRÈRE: «Agriculture: artificialisation ou manipulation de la nature?», cahier théorique *Cosmopolitique* «La nature n'est plus ce qu'elle était», éd. l'aube/essai, mai 2002

¹⁰ GILLES LUNEAU: «Le monde n'est pas une marchandise, des paysans contre la malbouffe», entretiens avec José Bové et François Dufour, éd. la Découverte, mars 2000

¹¹ En partie lancée par la nouvelle politique agricole de la Confédération en 1992 (production intégrée PI et paiements directs). Signe encourageant: en 1998, la Suisse comptait quelque 4500 exploitations bio. Voir la définition plus engagée de la Confédération paysanne de France: «Pour une approche globale de l'agriculture: les dix principes de l'agriculture paysanne»

¹² DANIEL SIBONY: «Nature "naturelle", nature humanisée: vrai ou faux débat?», *Cosmopolitique*, ibidem 9

¹³ PIERRE HAINARD: «La question du temps, inscrite dans la problématique de l'évolution des ensembles et de leur durabilité», in «Cartographie de l'évolution du paysage», *Faces* N°24